

L'U.T.L, OAREIL - BORDEAUX METROPOLE
vous propose en collaboration avec l'agence VOYAGIS

FICHE D'INSCRIPTION (Date limite 13 juillet 2023)

A RENVoyer PAR EMAIL à l'adresse utl.victoire@oareil.fr
OU PAR COURRIER OAREIL - Université du Temps Libre
3 ter, Place de la Victoire - 33 076 BORDEAUX CEDEX

CARNAVAL DE TENERIFE - CANARIES 8 JOURS / 7 NUITS DU SAMEDI 10 AU SAMEDI 17 FEVRIER 2024

1595 € en chambre double par personne (base 20 participants minimum)

NOM *

PRENOM *

ADRESSE ET TELEPHONE + ADRESSE ELECTRONIQUE

CHAMBRE (entourer la catégorie souhaitée)

- Seule (**supplément 285 € en nombre LIMITE**)
- Double (chambre à un grand lit)
- Twin (chambre à deux lits)

Préciser le nom de la personne avec qui vous souhaitez partager la chambre le cas échéant (au cas où personne ne partage votre chambre, un supplément chambre individuelle est facturé)

Fiche d'inscription à nous retourner **au plus tard le jeudi 13 juillet 2023**

Nous vous ferons parvenir votre contrat de voyage à réception de votre fiche d'inscription validée

Un acompte de 30% vous sera demandé à la signature du contrat.

Le solde du voyage est demandé au plus tard 40 jours avant le départ.

Votre signature

* NOM et PRENOM doivent correspondre aux papiers d'identité présentés le jour de l'embarquement

Merci de joindre une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité pour votre voyage

N.B. : Si vous n'êtes pas inscrit à l'Université du Temps Libre, une cotisation spéciale voyages de 15 Euros vous sera demandée lors du règlement du solde par l'OAREIL et à l'ordre de l'OAREIL.
Elle vous permettra d'accéder à tous les voyages.

-----Assurances facultatives -----

Option 1 -Je souhaite souscrire une **assurance en cas d'annulation avant le voyage**
(Conditions générales de l'assurance sur demande) + **60€ par personne**

Option 2 -Je souhaite souscrire **une assurance Multirisque**
(Conditions générales de l'assurance sur demande) + **85 € par personne**
Incluant la protection sanitaire (épidémies COVID)

(Voir tableau des garanties ci-dessous)

OUI (merci de préciser l'option retenue =)

NON



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement Aucune franchise 	■	■
} Franchise de 50 € / personne			
VOL MANQUE			
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec 	■	■
RETARD AERIEN			
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement 50 € / valise Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évèn. 	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
<ul style="list-style-type: none"> Dommmages corporels, matériels et immatériels <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / évènement 75 € / sinistre 	■	
RETOUR IMPOSSIBLE			
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / évènement Frais réels 2 500 € / personne 	■	
RETOUR ANTICIPE			
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne 	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)			
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage <ul style="list-style-type: none"> Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat Moyen-courrier : 20 € / personne Long-courrier : 40 € / personne 	○	
PROTECTION SANITAIRE			
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à l'aéroport de départ Rapatriment médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement 16 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. (franchise 10% avec mini 50 € / per.) Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 	○	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

20210515A - 01015 - 06/2021 - MFL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVEYER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVEYER. Toute reproduction, partielle ou totale de ces éléments et la suite de tous autres, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.